

## Règlement d'examen

BTS Management commercial opérationnel		Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités			Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF étendu		Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle	
Épreuves	Unité	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 Culture générale et expressio n	U1	3	Ponctuell e écrite	4h	CCF  3 situations d'évaluati on		Ponctuell e écrite	4h
E2 Communi cation en langue vivante étrangère	U2	3						
E21 Compréh	U21	1,5	Ponctuell e écrite	2 h	CCF		Ponctuell e écrite	2h

ension de l'écrit et expression écrite					2 situations d'évaluation			
E22 Compréhension de l'oral, production orale en continu et en interaction	U22	1,5	CCF	20 min (* 20 mn)	CCF 1 situation d'évaluation		Ponctuelle orale	20 min (* 20 min)
E3 Culture économique, juridique et managériale	U3	3	Ponctuelle écrite	4h	CCF 2 situations d'évaluation		Ponctuelle écrite	4h
E4 Développement de la relation client et vente conseil et Animation, dynamisation de l'offre commerciale	U4	6						
E41 Développement de la relation client et vente conseil	U41	3	CCF		CCF		Ponctuelle Orale	30 min
E42 Animation	U42	3	CCF		CCF		Ponctuelle Orale	30 min

n, dynamisa tion de l'offre commerci ale								
E5 Gestion opération nelle	U5	3	Ponctuell e écrite	3h	Ponctuell e écrite		Ponctuell e écrite	3h
E6 Manage ment de l'équipe commerci ale	U6	3	CCF		CCF		Ponctuell e écrite	2h30
EF1 Communi cation en Langue vivante (**)	UF1		Ponctuell e Orale	20 mn (* 20 mn)	Oral	20 mn (* 20 mn)	Ponctuell e Orale	20 mn (* 20 mn)
EF2 Parcours de professio nnalisatio n à l'étranger	UF2		Ponctuell e Orale	20 mn	Oral	20 mn	Ponctuell e Orale	20 mn
EF3 Entrepren euriat	UF3		Ponctuell e Orale	20 mn	Oral	20 mn	Ponctuell e Orale	20 mn

(\* ) Temps de préparation.

(\*\*) La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points au-dessus de la moyenne peuvent être pris en compte.

## Annexe

Annexe II d

Définition des épreuves

E1 - CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	
COEF. 3	U1

L'unité U 1 Culture générale et expression valide les compétences établies par l'arrêté du 16 novembre 2006 : objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel du domaine de la culture générale et de l'expression pour les brevets de technicien supérieur (publié au BO n° 47 du 21 décembre 2006).

E2 - COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE	
COEF. 3	U2

L'unité U2 valide le niveau fixé dans les programmes pour le cycle terminal (arrêté du 21 juillet 2010, Journal officiel du 28 août 2010 et Bulletin officiel spécial n° 9 du 30 septembre 2010) en référence au Cadre européen de référence pour les langues, le niveau B2 étant celui à atteindre pour la première langue vivante étudiée.

Les langues autorisées sont les suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais et russe (selon les arrêtés du 21 octobre 2009 et du 6 février 2012).

### 1. Finalités et objectifs

L'épreuve a pour but d'évaluer au niveau B2 les compétences langagières suivantes :

- compréhension de documents écrits ;
- production écrite ;
- compréhension de l'oral ;
- production et interaction orales.

### 2. Modalités d'évaluation de l'épreuve

L'épreuve E2 comprend deux sous-épreuves : une sous-épreuve écrite (E21) et une sous-épreuve orale (E22).

La sous-épreuve E21 (Compréhension de l'écrit et expression écrite) se déroule sous forme ponctuelle (sauf pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités au contrôle en cours de formation).

La sous-épreuve E22 (Compréhension de l'oral, production orale en continu et en interaction) se déroule en CCF (sauf pour les candidats relevant de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités).